

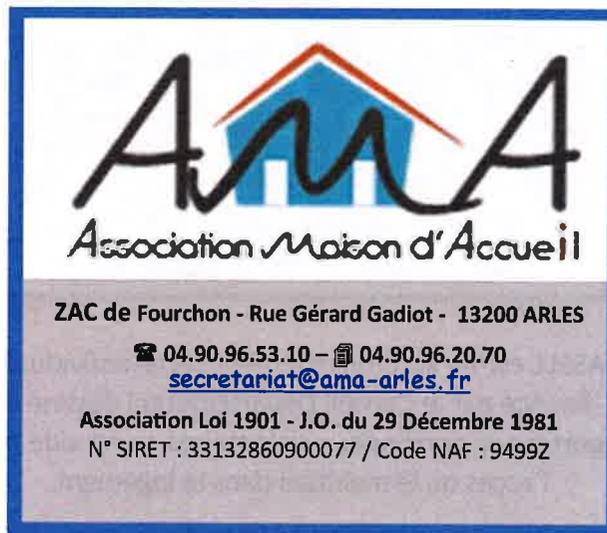
NOS PARTENAIRES



ILS PARTICIPENT
GRANDEMENT

A LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT
QUE NOUS PROPOSONS

Pour solliciter la mise en place d'une mesure ASELL
rendez-vous sur notre site internet :
[HTTPS://AMA-ARLES.FR/](https://ama-arles.fr/)

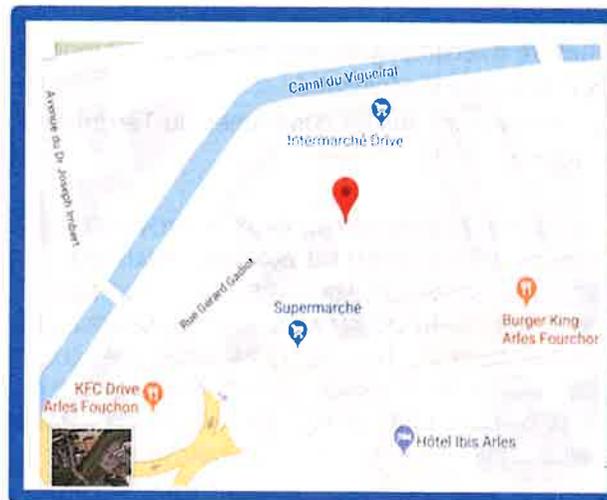


Ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13 h 30 à 17h00

Notre Site web :

<https://ama-arles.fr/>

Lignes de bus vers Zone commerciale Fourchon à Arles :
- 2 Direction Hôpital - Arrêt : CC l'Aurélienne
- Autres lignes : 3 Galliéni / 12 Barriol / A30 Arles - Gare Sncf / 228 -Gare Sncf /
A-Gare Sncf / 1 Barriol



Vous êtes à la recherche d'un logement ?

Votre logement est inadapté ou insalubre ?

Vous êtes en situation de loyers impayés ?

Vous êtes en procédure d'expulsion ?



Rebondir est toujours possible !



**Nos travailleurs
sociaux peuvent vous aider**

NOTRE EQUIPE

Elle est composée de 6 travailleurs sociaux diplômés d'Etat, dont une coordinatrice.

NOS MISSIONS

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône finance notre association pour accompagner les personnes en difficultés dans leurs démarches liées au logement.

- ASELL Généralistes
- ASELL Renforcées
- ASELL de courtes durées (enquêtes sociales dans le cadre des procédures d'expulsion domiciliaire)
- Atelier Recherche Logement

LA CULTURE DE NOTRE ASSOCIATION

- Être innovant et proposer un accompagnement basé sur l'Approche Systémique qui considère l'individu en fonction de son histoire, de son environnement et de sa famille.

La plus-value de notre accompagnement : nous sommes un des rares opérateurs à posséder un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Ainsi nous avons à cœur de créer des passerelles interservices pour proposer du collectif et un panel de réponses aux personnes accompagnées.



L'ASELL est un accompagnement social individualisé financé par le Conseil Départemental destiné à apporter aux personnes « volontaires » une aide pour l'accès ou le maintien dans le logement.

- Aide dans la recherche d'un logement ou d'un hébergement
- Aide à l'accès et à l'installation dans le logement
- Aide à l'ouverture des droits
- Aide à la gestion du budget
- Aide au tri des papiers
- Aide aux démarches afin de regagner de l'autonomie
- Aide au maintien dans le logement

Nous intervenons notamment à domicile et adaptons nos pratiques aux problématiques rencontrées par les personnes.

La mesure d'accompagnement dure de 6 à 12 mois et peut être renouvelée si nécessaire.

Nous intervenons sur les communes du Territoire d'Arles suivantes :

ARLES, AUREILLE, BARBENTANE, BAUX DE PROVENCE, BOULBON, CHÂTEAURENARD, EYRAGUES, EYGALIERES, FONTVIEILLE, GRAVESON, MAILLANE, MAS BLANC, MAS THIBERT, MAUSSANE LES ALPILLES, MOULES, MOURIÈS, NOVES, PALUDS DE NOVES, LE SAMBUC, LE PARADOU, RAPHÈLE, ROGNONAS, SALIN DE GIRAUD, ST-ÉTIENNE-DU-GRES, ST-MARTIN-DE-CRAU, ST-RÉMY-DE-PROVENCE, SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, ST PIERRE DE MEZOARGUES, TARASCON.

Schéma de la Procédure d'expulsion

